



Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,
Palais du Luxembourg
26, rue de Vaugirard
75 291 Paris cedex 06

Objet : Nécessité d'un débat parlementaire sur la baisse de la limitation de vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire.

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

L'idée d'une baisse généralisée de la limitation de vitesse sur le réseau secondaire (les routes bidirectionnelles sans séparateur central) a fait son apparition en 2013, dans un discours de Manuel VALLS, alors ministre de l'Intérieur, qui jugeait « inéluctable » une telle mesure, soutenant qu'elle permettrait de « sauver 450 vies » sur nos routes.

Or, cette allégation n'est confirmée par aucune étude, si ce n'est un pseudo-théorème scientifique hérité de la Suède des années 1960, prenant en compte des paramètres aujourd'hui totalement dépassés, les conditions de circulation et de sécurité sur nos routes ayant – fort heureusement – bien changées depuis.

Malgré ce fait et le rejet de cette mesure par une large majorité de l'opinion publique – un sondage réalisé en avril 2013 révélait que 74% des Français s'opposaient à une réduction de la limitation de vitesse à 80 km/h – le ministre Bernard CAZENEUVE avait décidé la mise en œuvre d'une expérimentation de 2 ans, qu'il souhaitait « transparente, honnête et rigoureuse », sur 3 portions de routes nationales.

Or, l'expérimentation a pris fin depuis maintenant plusieurs mois, et aucun bilan officiel n'en a été communiqué, ce qui n'empêche pas le Gouvernement de songer très sérieusement à imposer cette mesure qui modifiera fondamentalement le quotidien de tous les Français dès 2018 ; le Premier ministre Édouard PHILIPPE s'est dit lui-même « favorable à titre personnel » à la généralisation du 80 km/h et a annoncé la tenue d'un Conseil interministériel pour la sécurité routière lors duquel cette mesure serait débattue pour la mi-janvier.

Pour notre association « 40 millions d'automobilistes » – première association nationale défendant l'intérêt général des automobilistes – le secret qui semble entourer les résultats de l'expérimentation et la prise de position publique du Premier ministre en dehors de tout débat démocratique n'est pas acceptable. La sécurité routière et la mobilité des Français sont des sujets trop importants pour que des mesures soient prises sans une véritable réflexion et sans une consultation des élus parlementaires.

REJOIGNEZ-NOUS!



facebook.com/40millionsdautomobilistes



@40MA



www.fil-conducteurs.com

Siège social
118 Bd Haussmann
75008 Paris

Centre d'exploitation
75 bd Marie et Alexandre Oyon
72100 Le Mans

Tél. 02 43 50 06 30
contact@40ma.net

Car ce qui se profile dans les prochaines semaines, c'est bel et bien une prise de décision arbitraire, par décret, sans concertation avec les principaux acteurs de la mobilité et de la sécurité routière : les usagers de la route, leurs représentants et leurs élus locaux.

Les territoires sont pourtant au cœur de cette mesure, qui toucherait de plein fouet et en premier lieu les zones rurales et mettrait à mal leur dynamisme, leur attractivité et donc leur économie. Pour « 40 millions d'automobilistes », non seulement aucun bénéfice de la baisse de 90 à 80 km/h de la limitation de vitesse n'est à espérer pour l'amélioration de la sécurité routière, mais cette mesure ne ferait qu'amplifier les disparités locales – les territoires sont en effet inégaux en termes d'infrastructures de transport et d'accessibilité – et enclaver davantage les régions les plus fragiles, la route constituant encore souvent le seul moyen d'accès à ces zones isolées.

C'est pourquoi nous souhaitons que cette mesure, pour laquelle le Gouvernement souhaiterait délibérer à huis-clos, fasse l'objet d'un débat démocratique grâce à l'implication de tous les élus parlementaires.

Nous avons d'ores et déjà sollicité un rendez-vous auprès du Premier ministre pour lui présenter nos arguments contre la réduction de la limitation de vitesse (parmi lesquels une forte augmentation de la mortalité routière en Haute-Saône en 2017, malgré l'expérimentation du 80 km/h qui y a lieu ; une enquête réalisée par nos soins au Danemark sur une expérimentation de la hausse de la limitation de vitesse de 80 à 90 km/h dont les résultats sont positifs et devraient mener, dans les années à venir, à la généralisation du 90 km/h ; notre pétition en ligne www.nonalabaissedeslimitationsdevitesse.com, qui avait recueilli plus d'un million de signatures en 2013 et en compte 510 000 de plus depuis le 1^{er} décembre dernier...).

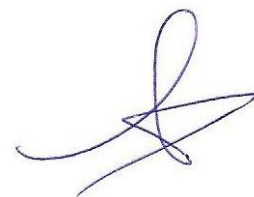
Pour parvenir à faire entrer le débat au sein du Parlement, nous vous proposons de signer et de nous renvoyer le formulaire *Je soutiens la proposition de « 40 millions d'automobilistes » pour un débat parlementaire sur les 80 km/h* que vous trouverez joint à ce courrier ; nous les remettrons ensuite symboliquement à Édouard PHILIPPE pour l'inciter à faire entrer le débat à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Aujourd'hui plus que jamais, les automobilistes, les usagers de la route, les Français ont besoin de votre mobilisation pour défendre l'avenir de leur mobilité. Nous espérons que vous mènerez ce combat aux côtés de « 40 millions d'automobilistes ».

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête et dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, nos cordiales salutations.



Pierre CHASSERAY
Délégué général



Daniel QUÉRO
Président